

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE CHANTELOUP-LES-VIGNES
78570

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 5 février 2026

DATE D’AFFICHAGE : 5 février 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 33
Présents : 23
Votants : 26

L'an deux mille vingt-six, le onze février, le Conseil municipal de Chanteloup-les-Vignes, légalement convoqué le cinq février deux mille vingt-six, s'est réuni en salle du conseil en mairie à 20h00, sous la Présidence du Maire, Madame Catherine ARENOU.

Etaient présents :

Mme. ARENOU, Maire

M. LONGEAULT, Premier Maire Adjoint

M. BONNEAU, Mme BATHILY, Mme ABLOUH, M. GAILLARD, Mme. BELHADJ-ADDA, Maires – Adjoints,

Mme CHERGUI, M. GOURVENEC, Mme CHARLOT, Mme BOUKANDOURA, M. AZIMI, M. BRENOT, Mme CHATELAIN, Mme RAKOTOMALALA, M. HILALI, M. MARCIN, M. GAYDOUK, M. FOURE, Mme BAUDRY, M. JALLOT, M. FARIGOULE, Mme AZDAD, Conseillers Municipaux.

Absents représentés :

Mme CHIARETTO (procuration Mme ARENOU)

M. LIAOUI (procuration Mme ABLOUH)

Mme DUBOIS (procuration Mme. BOUKANDOURA)

Absents

M. BOUCHELLA

M. CAMARA

M. ALIMI

Mme KHARJA

Mme LARABI

Mme SIRAS

M. ODIRA

NOUVEAU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DU MULTI-ACCUEIL PIERRE ET LE LOUP

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 7 juillet 2021 concernant le règlement de fonctionnement du Multi-Accueil Pierre et le Loup.

CONSIDERANT le nouveau règlement de fonctionnement du Multi-Accueil Pierre et le Loup.

ENTENDU l'exposé de Madame Ilhame BOUKANDOURA, Conseillère déléguée à la petite enfance,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

DÉCIDE :

D'APPROUVER le règlement de fonctionnement du Multi-Accueil Pierre et le Loup.

D'AUTORISER le maire ou son représentant à signer le règlement de fonctionnement du Multi-Accueil Pierre et le Loup.

Fait à Chanteloup-les-Vignes, le seize février deux mille vingt-six.

Pour le Maire et par délégation,
Le Premier Maire-adjoint


François LONGEAULT

